

Disposition intérieure de l'écurie.

La largeur des stalles doit toujours être proportionnée à la hauteur du cheval, pour lui permettre de se coucher les jambes tendues. Ainsi, un cheval mesure-t-il 5 pieds 3 pouces de hauteur, la stalle devra avoir 5 pieds 3 pouces de largeur. La porte de l'écurie doit être large et, si possible, à doubles battants. La hauteur de l'écurie doit être de 8 à 9 pieds.

Il est très recommandable que chaque écurie ait sa " boxe " en cas de maladie ou de repos prolongé ; le cheval se trouve dans un état plus confortable et peut se mouvoir plus facilement.

Température et ventilation.

La température normale de l'écurie doit être de 60° F.

Le système de ventilation se place derrière le cheval et non devant.

Les ventilateurs les plus simples comme les plus économiques sont composés de tuyaux carrés en bois, dont l'une des extrémités effleure le plafond du bâtiment, le corps traverse le grenier et sort par le toit, comme un tuyau de cheminée ordinaire ; l'extrémité supérieure est couverte d'un chapeau.